RAPPORT DE GESTION

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026

NOUVEAU MONDE GRAPHITE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **1**

PRÉAMBULE **3**

PÉRIODE COUVERTE 3

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 3

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS 4

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE 5

LA SOCIÉTÉ **6**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 6

RISQUE DE LIQUIDITÉ 6

PROPOSITION DE VALEUR 7

SECTEURS D'ACTIVITÉ **9**

Aperçu des projets 9

USINES DE DÉMONSTRATION 10

Usines de démonstration de matériaux de batteries (phase 1) 10

PROJET DE LA MINE MATAWINIE (phase 2) 10

PROJETS D'USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES 12

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa 12

PROJET MINIER UATNAN 13

STRATÉGIE COMMERCIALE **13**

VENTES 13

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ 14

RESPONSABILITÉS **16**

GOUVERNANCE **17**

RISQUES 17

FINANCEMENTS 17

RÉSULTATS TRIMESTRIELS **19**

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES **20**

RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE **21**

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS **21**

CHARGES LIÉES AU PROJET D'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES **22**

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION **23**

COÛTS FINANCIERS NETS **24**

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT **24**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION **25**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **25**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT **25**
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES **26**
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES **26**
TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES **26**
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES **26**
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES **26**
STRUCTURE DU CAPITAL **26**
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE **27**
Contrôles et procédures de communication de l'information 27
Contrôles internes à l'égard de l'information financière 27
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE **27**

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») daté du 12 août 2026 a été préparé conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et approuvé par le conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « NMG »).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 ainsi que les états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 et les notes annexes. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité »). Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en milliers de dollars canadiens (« CAD »), la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

PÉRIODE COUVERTE

Le présent rapport de gestion porte sur la période de six mois terminée le 30 juin 2026 et contient des renseignements supplémentaires pour la période entre cette date et le 12 août 2026.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), incluant, sans s'y limiter, des énoncés portant sur de futurs événements financiers ou opérationnels ou de futurs rendements de la Société et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, ses résultats, sa performance et ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « anticiper », « aspirer », « auraient », « budget », « cibler », « devrait », « échéancier », « envisager », « estimation », « être d'avis », « étude », « mission », « participeraient », « perspectives », « plan », « potentiel », « pourraient », « prévisions », « prévoir », « progresser », « s'attendre à », « seront », « tenter », « viser », ou les formes négatives de ces termes ou d'autres expressions similaires portant sur des enjeux qui ne sont pas des faits historiques. En particulier, les énoncés portant sur les futurs résultats de la Société, les délais envisagés dans le cadre de la construction et la mise en service du projet de la mine Matawinie et la période de rodage ou la production commerciale, les usines de démonstration, l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la stratégie et le développement envisagé de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la stratégie et le développement envisagé d'autres usines de matériaux, la possibilité que la ligne électrique ne soit pas opérationnelle en temps opportun pour la mise en service du projet de la mine Matawinie, le développement envisagé du projet minier Uatnan (tel que décrit dans les présentes), le rendement économique et les efforts de développement de produits, ainsi que l'atteinte de jalons tel que prévu par la Société, la capacité d'obtenir un financement suffisant pour assurer le développement du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa à des conditions favorables pour la Société, y compris la réalisation du financement et la prise d'une DID pour le projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la satisfaction des modalités, des conditions préalables et des exigences de qualification des produits et des activités commerciales stipulées dans les ententes « *offtake* » conclues par la Société, y compris l'entente avec Panasonic Energy et l'entente d'achat « *offtake* » et de commercialisation conjointe révisée avec Traxys, la satisfaction des conditions préalables à l'entente avec Panasonic Energy, les activités de développement et les plans de production de la Société, la capacité de mettre en œuvre les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») de la Société, la signature et la mise en œuvre d'ententes avec les Premières Nations, les communautés et les parties prenantes clés à des

conditions favorables pour la Société, la capacité de la Société d'offrir des matériaux avancés tout en favorisant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, incluant les initiatives de la Société pour offrir du matériel d'anode actif pour batteries lithium-ion durable et écologique, la capacité de la Société à mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de matériaux avancés à base de graphite pour le monde occidental, la stratégie d'électrification de la Société et ses résultats prévus, les tendances du marché, la demande des consommateurs pour des composants de batteries lithium-ion pour les véhicules électriques, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public, ainsi que les applications de niche dans des industries traditionnelles, spécialisées ou liées à la défense, les avantages concurrentiels de la Société, les conditions macroéconomiques, l'impact des lois et des règlements applicables, les résultats de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie, les résultats des estimations de coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE de 2026 (tel que défini dans les présentes) pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, les résultats du rapport 2023 sur le projet minier Uatnan et de toute autre étude de faisabilité et évaluation économique préliminaire et toute information quant aux futurs plans et perspectives de la Société sont ou impliquent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses raisonnables qui ont été formulées par la Société à la date où ces énoncés ont été faits et sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, incluant, sans s'y limiter, les résultats réels des activités actuelles de mise en valeur, d'ingénierie et de planification, l'accès à du financement et les futurs prix pour le graphite, les risques inhérents aux nouvelles activités d'exploitation minière, les risques inhérents aux activités de développement minier et de prospection, la nature spéculative du développement minier, les changements au niveau du rendement de la production minérale, l'incertitude du traitement commercial des technologies de la Société, les échéanciers de développement et de production, la concurrence et les risques liés aux marchés, les pressions sur les prix, les autres risques liés à l'industrie minière, et les analyses d'ingénierie ou autres requises afin d'évaluer pleinement leur impact, le fait que certaines des initiatives décrites dans ce rapport de gestion en soient encore aux étapes préliminaires et pourraient ne pas se matérialiser, la continuité d'exploitation et la gestion de crise, l'instabilité politique et les conflits internationaux, ainsi que les autres hypothèses et facteurs décrits dans les présentes et dans ce rapport de gestion, en plus des autres facteurs abordés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société, laquelle est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**).

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ou la lectrice ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et est avisé·e que la liste des risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs n'est pas exhaustive. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif inclus dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf pour se conformer aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour des renseignements supplémentaires sur la Société, il y a lieu de consulter la plus récente notice annuelle, laquelle est disponible sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**).

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS

L'information scientifique et technique contenue dans le présent rapport de gestion portant sur le projet de la mine Matawinie et le projet minier Uatnan a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction

de NMG, une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). L'information scientifique et technique portant sur le projet d'usines de matériaux de batteries contenue dans le présent rapport de gestion a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction de NMG, lequel est responsable de cette information à titre de dirigeant de la Société. De plus amples détails sur le projet de la mine Matawinie, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé : « *NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada* », avec une date d'effet au 12 novembre 2025, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie »). De plus amples détails sur le projet minier Uatnan, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report – PEA Report for the Uatnan Mining Project* », avec une date d'effet au 10 janvier 2023, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« EEP de 2023 »).

L'information divulguée à l'égard des estimations de ressources minérales et de réserves minérales dans le présent rapport de gestion a été préparée conformément au Règlement 43-101 et les termes miniers applicables sont ceux définis conformément aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « normes de définitions de l'ICM »), tel qu'exigé par le Règlement 43-101. Sauf indication contraire, toutes les estimations de ressources et de réserves contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux normes de définitions de l'ICM, tel qu'exigé par le Règlement 43-101.

Le Règlement 43-101 est un règlement élaboré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes à respecter dans le cadre de toute divulgation publique effectuée par un émetteur d'informations scientifiques et techniques concernant des projets miniers. Il diffère des exigences de divulgation de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») des États-Unis s'appliquant aux entreprises américaines. Par conséquent, l'information contenue dans le présent rapport pourrait ne pas être comparable à des informations similaires présentées par des sociétés américaines aux États-Unis assujetties aux exigences de divulgation et de présentation de l'information de la SEC.

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE

Les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ont été obtenues auprès de sources tierces et de rapports sur l'industrie, de publications, de sites Web et d'autres sources d'information accessibles au public, ainsi que des données sur l'industrie et autres préparées par la Société ou pour le compte de la Société en se basant sur sa connaissance des marchés dans lesquels la Société est présente, incluant des informations obtenues auprès de fournisseurs, partenaires, clients et autres participants de l'industrie.

La Société est d'avis que les données sur les marchés et les données économiques citées dans le présent rapport de gestion sont exactes en date de la publication du rapport et, en ce qui a trait aux données préparées par la Société ou pour le compte de la Société, que les estimations et hypothèses sont actuellement appropriées et raisonnables, mais rien ne garantit que ces données sont exactes ni exhaustives. L'exactitude et le caractère exhaustif des données sur les marchés et des données économiques citées dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis et la Société ne prend aucune position quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces rapports ou publications, et l'on devrait s'attendre à ce que la possibilité de variations importantes augmente à mesure que la durée de la période visée par les prévisions s'allonge. Bien que la Société croie que ces données sont fiables en date de la publication du rapport, la Société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces citées dans le présent rapport de gestion, n'a pas analysé ni vérifié les études ou les sondages sous-jacents auxquels ces sources se fient ou se réfèrent, et n'a pas déterminé les hypothèses sous-jacentes à propos des marchés, du contexte

économique ou autres, sur lesquelles ces sources se fondent. Les données sur les marchés et les données économiques sont sujettes à des variations et ne peuvent être vérifiées en raison de limites quant à la disponibilité et la fiabilité des sources de données, la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes à toute étude statistique.

LA SOCIÉTÉ

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Société a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de NMG est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

En vue des décisions d'investissement définitives (« DID ») à l'égard de ses projets de la phase 2, la Société a constitué les filiales NMG Matawinie Inc. et NMG Bécancour Inc. le 20 juin 2025, ainsi que NMG Holdings Inc. le 17 juillet 2026. La Société compte cinq filiales à part entière, soit :

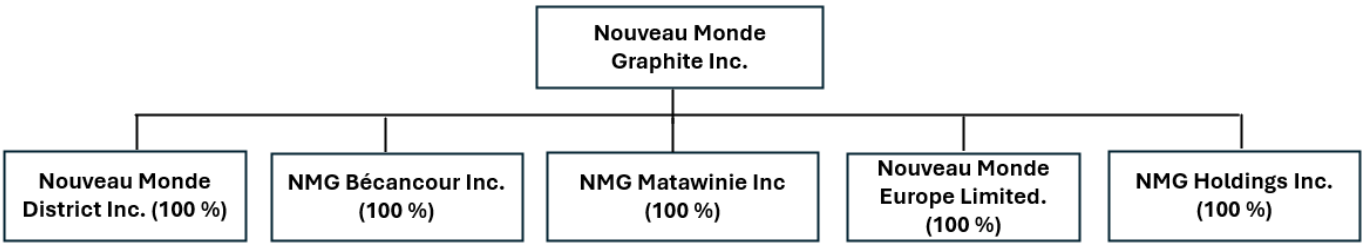

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NOU à la Bourse de Toronto (« TSX ») et NMG à la Bourse de New York (« NYSE »).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité ») applicables à une entreprise en situation de continuité d'exploitation, qui envisagent la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils viennent à échéance dans un avenir prévisible.

Le 15 mai 2026, la Société a conclu un placement privé avec le Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC »), le gouvernement du Québec par l'entremise d'Investissement Québec (« IQ »), et ENI S.p.A. (« ENI »), pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US) (le « placement privé »). De plus, le produit brut du placement public de reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026 (le « placement public »), d'un montant global de 132,3 M$ (96,5 M$ US), a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables. Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres global de 426,9 M$ (309,7 M$ US), qui a permis à la Société de prendre une décision d'investissement définitive (« DID ») à l'égard de la mine Matawinie de la phase 2.

Par ailleurs, la Société a reçu une lettre d'engagement pour un financement de projet par emprunt de premier rang entièrement engagé de 335 M$ US de la part d'Exportation et développement Canada (« EDC ») et de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC »), sous réserve de certaines conditions préalables, dont la clôture est prévue au troisième trimestre de 2026. Collectivement, ces financements par capitaux propres et par emprunt constituent le montage financier pour la mine Matawinie de la Société.

La Société s'attend à ce que le produit du montage financier de la mine Matawinie soit suffisant pour financer ses besoins en capital jusqu'au début de la production commerciale de la mine Matawinie, à condition que la Société clôture l'emprunt de premier rang pour le projet et respecte les conditions de prélèvement. Dans l'éventualité où le montage financier est insuffisant pour mener à terme la construction et la mise en service de la mine, la Société devra obtenir du financement supplémentaire. Suivant l'atteinte de la production commerciale, la Société s'attend à générer des flux de trésorerie suffisants de ses opérations minières pour honorer ses engagements et ses obligations en matière de capital et pour financer les dépenses prévues sur le projet.

Parallèlement, la Société poursuit ses activités de financement de projet pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 (tel que défini ci-dessous). Le développement de ce projet est conditionnel à l'obtention par la Société de financement supplémentaire, qui n'a pas encore été obtenu. Bien que la direction croie qu'une DID pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sera prise, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'y arriver ni qu'un tel financement lui sera accordé à des conditions acceptables ou autrement.

PROPOSITION DE VALEUR

NMG cherche à devenir une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de pointe à base de graphite carboneutre. Le scénario de base de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie envisage une exploitation fonctionnant au diésel, avec la possibilité de mettre en place une flotte de véhicules à zéro émission et prévoyant une transition lorsque les équipements auront atteint des paramètres techniques et économiques viables. L'étude prévoit que cette transition devrait avoir lieu au cours des cinq premières années consécutives suivant le début de la production commerciale à la mine Matawinie. La Société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite affiné, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, des technologies de pointe et de la fabrication manufacturière. Grâce à ses normes ESG reconnues (sources : Bloomberg Finance L.P., CDP et Benchmark Mineral Intelligence) et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité, l'innovation, et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Vision Accélérer la transition vers un avenir décarboné et équitable.

Mission Devenir la référence de l'industrie en produisant des solutions de graphite de qualité de manière responsable et sécuritaire.

Valeurs Bienveillance, responsabilité, ouverture, intégrité et esprit entrepreneurial.

Basées au Québec (Canada), les activités de la Société visent principalement la mine de graphite et le concentrateur de Matawinie (la « Mine Matawinie » ou la « Mine Matawinie de la phase 2 »), à l'égard de laquelle une décision d'investissement définitive (« DID ») a été annoncée le 15 mai 2026, et les installations de transformation commerciale de produits de graphite à valeur ajoutée planifiées incluant une première usine de matériaux de batteries de 13 ktpa de matériel d'anode actif (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa » ou l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 »), qui progresse vers une DID ciblée au deuxième semestre de 2026. NMG poursuit le développement d'autres usines de matériaux de batteries (les « Autres usines de matériaux de batteries »), dotées d'une capacité de production de matériel d'anode actif dédiée plus limitée que la deuxième usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa envisagée antérieurement, de manière à mieux répondre aux besoins de ses clients. NMG planifie également la mise en valeur du projet minier Uatnan (le « Projet minier Uatnan ») dans le cadre d'une phase d'expansion ultérieure. Ces projets reposent sur les gisements de graphite Matawinie et Uatnan de NMG et

l'hydroélectricité propre qui alimente ses opérations. La Société développe ce qui s'annonce comme étant l'une des premières productions de graphite naturel pleinement intégrée du G7.

FAITS SAILLANTS

- Finalisation d'ententes et mise en place d'un cadre stratégique d'approvisionnement et de commercialisation avec le gouvernement du Canada, se traduisant par ententes d'approvisionnement à prendre ou à payer (*take-or-pay*) de longue durée couvrant 30 ktpa de graphite en paillettes produit à la Mine Matawinie. La structure de commercialisation permet à NMG de mettre en marché les volumes engagés par le gouvernement du Canada, avec un mécanisme de partage des bénéfices sur les recettes au-delà d'un prix établi, et la possibilité pour le Canada de stocker les produits.
- Le 15 mai 2026, la Société a conclu un placement privé auprès d'investisseurs stratégiques pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US). De plus, le produit brut des reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026, d'un montant total de 132,3 M$ (96,5 M$ US), a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables. Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres d'un montant global de 426,9 M$ (309,7 M$ US).
- À la suite de ce financement par capitaux propres réussi et de l'engagement de financement par emprunt de 335 M$ US annoncé antérieurement, NMG a confirmé la DID pour la Mine Matawinie de la phase 2, laquelle est désormais en construction.
- Le 19 mai 2026, une cérémonie officielle marquant le lancement des travaux de construction de la Mine Matawinie a eu lieu en présence du très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada, de Bernard Drainville, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec et ministre responsable de la Stratégie maritime, de partenaires, d'élus et d'acteurs clés de la communauté.
- La Société a récemment complété une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE (tel que défini dans les présentes) pour le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sur son site industriel, avec des dépenses d'investissement estimées à 374 M$ (267 M$ US), et poursuit ses travaux d'ingénierie en plus d'accélérer les exercices de vérification diligente des différentes parties prenantes, dans le but d'arriver à une DID visée au deuxième semestre de 2026, sous réserve de la finalisation des livrables techniques, des exercices de vérification diligente des parties prenantes, de l'obtention du financement supplémentaire requis et de la conclusion d'accords commerciaux en lien avec Panasonic Energy.
- Discipline opérationnelle avec aucun incident environnemental majeur et un taux de fréquence mobile sur douze mois d'accidents à déclarer de 0,95 pour le personnel de la Société et de 0,0 pour les entrepreneurs actifs sur le chantier de construction de la Mine Matawinie au 30 juin 2026.
- Situation de trésorerie de 460 597 $ à la clôture de la période.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

S'efforçant de mettre sur pied un approvisionnement clé en main local et traçable de graphite pour le monde occidental, la Société met de l'avant un modèle d'affaires intégré, de l'exploitation minière responsable jusqu'à la transformation de pointe. Le statut carboneutre de la Société, ainsi que son objectif d'atteindre le Net Zéro, sont présentés dans son rapport ESG annuel et ne dépendent pas de l'électrification de sa flotte minière. Le scénario de base de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie envisage une exploitation fonctionnant au diésel, avec une stratégie d'électrification devant être mise en œuvre lorsque les équipements auront atteint des paramètres techniques et économiques viables. NMG commercialise sa future production de concentré de graphite et de matériel d'anode actif afin de desservir le marché des batteries lithium-ion utilisées dans les VE, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public, ainsi que des applications de niche dans des industries traditionnelles, industrielles et spécialisées.

Aperçu des projets

Projet de la Mine Matawinie

Suivant les travaux préliminaires entrepris depuis le début de l'année, la clôture du montage financier en capitaux propres et l'engagement de financement par emprunt conditionnel à la satisfaction de certaines conditions préalables, notamment la finalisation de la documentation juridique relative aux facilités de crédit du financement par emprunt, NMG se consacre désormais entièrement à la construction de la Mine Matawinie de la phase 2.

Mine Matawinie de la phase 2	Décret minier obtenu. Prise d'une DID le 15 mai 2026; le financement par emprunt progresse vers la clôture. Les travaux de construction ont commencé; la construction et la mise en service devraient s'échelonner sur une période d'environ 31 mois suivant la DID.

Projet d'usines de matériaux de batteries

Pour soutenir le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, NMG prévoit continuer à optimiser ses procédés, ses produits et ses pratiques opérationnelles afin de s'aligner sur les exigences techniques de son client, Panasonic Energy; améliorer la performance environnementale et préciser les paramètres opérationnels de la technologie de purification chimique; faire progresser l'ingénierie, la planification de la construction et les activités d'approvisionnement; et faire avancer le financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa avec les différentes parties prenantes financières impliquées dans le projet afin d'arriver à une DID et d'amorcer la construction de cette installation.

La prise d'une DID positive pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa dépend de la structure de financement à la lumière de l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE, du modèle financier révisé, des conclusions des exercices de vérification diligente et des négociations avec les différentes parties prenantes financières, y compris la réalisation des conditions préalables et l'entente relative au projet avec Panasonic Energy.

Par ailleurs, NMG poursuit divers axes de travail en vue du développement d'Autres usines de matériaux de batteries.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2	Acquisition d'un site industriel à Bécancour. Estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE récemment complétée en vue d'une DID ciblée pour le deuxième semestre de 2026.

Projet minier Uatnan
Pour soutenir l'avancement du Projet minier Uatnan, NMG a ouvert un dialogue avec la Première Nation des Innus de Pessamit pour mettre sur pied un modèle de collaboration en vue d'aller de l'avant avec une étude de faisabilité ainsi qu'une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour soutenir ce développement. La Société cherche également à officialiser un engagement commercial pour cette production envisagée. Le développement du projet jusqu'à l'étape des autorisations gouvernementales dépend des résultats positifs des études, des consultations publiques et des pourparlers avec les Premières Nations, de la demande favorable sur les marchés et de l'intérêt commercial à l'égard du projet.

Phase 3 – Projet minier Uatnan	Évaluation économique préliminaire (« EEP de 2023 ») complétée; le plan de travail détaillé est prêt à être déployé en vue des études subséquentes. L'évaluation de sites potentiels pour des usines de traitement a débuté.

USINES DE DÉMONSTRATION

Depuis 2018, la Société exploite des usines de démonstration pour soutenir son plan d'affaires, le développement de ses technologies et sa stratégie de mise en marché. Conformément au plan de longue date de la Société, à la suite de la DID prise en mai 2026 pour la Mine Matawinie de la phase 2, les activités de traitement au concentrateur de démonstration et aux usines de démonstration de matériaux de batteries sont progressivement mises à l'arrêt.

Concentrateur de démonstration (phase 1)

En prévision de l'aboutissement de cet arrêt progressif, les stocks actuels de graphite en paillettes sont considérés suffisants pour répondre à toutes les demandes d'échantillons prévisibles de la part de clients actuels et potentiels.

Usines de démonstration de matériaux de batteries (phase 1)

La Société s'associe avec des laboratoires partenaires afin de produire des échantillons selon différentes spécifications et ainsi générer des intrants pour l'ingénierie de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et pour le développement d'Autres usines de matériaux de batteries, soutenir les efforts de qualification et optimiser les paramètres technologiques et opérationnels des procédés d'affinage avancés.

PROJET DE LA MINE MATAWINIE (phase 2)

NMG poursuit le développement de sa propriété de graphite Matawinie, détenue à 100 % par la Société, afin de produire environ 106 000 tonnes par année (« tpa ») de concentré de graphite sur la durée de vie de la mine estimée à 25 ans.

La Mine Matawinie de la phase 2 a atteint l'étape de la DID en mai 2026 et la phase de construction est maintenant en cours; les travaux de construction préliminaires ont été amorcés en avril 2026. La construction et la mise en service de la Mine Matawinie de la phase 2 devraient s'échelonner sur une période d'environ 31 mois, de telle sorte que la période de rodage des opérations pourra débuter vers la fin de 2028.

Dans l'ensemble, la Société fait état de progrès constants dans ses activités de construction sur le site de la Mine Matawinie de la phase 2, aucun accident avec arrêt de travail n'ayant été enregistré au 30 juin 2026 et environ 21 747 heures cumulées de travaux de construction et d'ingénierie sur le site depuis le début de la phase de construction le 13 avril 2026.

La construction avance comme prévu et reste dans le cadre du budget global.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses engagées sur le projet au 30 juin 2026, l'estimation actuelle de la direction des coûts restants pour compléter le projet, ainsi que le coût total prévu pour mener le projet à terme.

Tous les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont en millions de dollars canadiens (M$ CA), sauf indication contraire.

	Au 30 juin 2026					
	Budget ($ CA)[1]	Montants engagés[2]	Montants dépensés[3]	Estimation des coûts à venir[4]	Estimation des coûts totaux[5]	Écart au 30 juin 2026
Dépenses d'investissement (CAPEX) pour la construction de la Mine Matawinie de la phase 2	649.4	166.9	33.3	616.1	649.4	-

1. Les montants ci-dessus représentent le budget divulgué dans le supplément de prospectus n° 2 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 1,37.
2. Certains engagements peuvent être résiliés au gré de la Société moyennant peu ou pas d'impact financier. Par conséquent, les montants engagés présentés dans ce tableau pourraient ne pas correspondre directement aux engagements contractuels en matière de capital divulgués dans les états financiers.
3. Les montants dépensés présentés dans le tableau représentent les coûts décaissés et les dépenses en capital engagées attribuables au projet de la Mine Matawinie de la phase 2. Ces montants ne comprennent pas les éléments hors caisse inscrits à l'actif ni les autres ajustements comptables enregistrés en vertu des IFRS. Par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être directement comparables aux entrées d'immobilisations corporelles présentées dans les états financiers de la Société.
4. L'estimation des coûts à venir représente l'estimation actuelle de la direction des coûts restants à compter du 1er juillet 2026 jusqu'à l'achèvement du projet en fonction des contrats octroyés, des dépenses engagées et des futurs coûts estimés.
5. L'estimation des coûts totaux représente l'estimation des coûts totaux pour mener à terme le projet, incluant les tendances, et est calculée comme étant la somme des coûts dépensés en date du 30 juin 2026 et de l'estimation des coûts à venir.

Les travaux depuis le début de la construction sont axés sur les ouvrages civils, et les premiers coulages de béton ont été entrepris en juillet 2026. Les principales activités de construction ont compris des travaux d'excavation pour le concentrateur et les infrastructures associés de la plateforme industrielle, l'excavation des structures de gestion de l'eau et le dépôt des matériaux dans les empilements de mort-terrain et de matière organique.

Au cours du dernier trimestre, les jalons spécifiques suivants ont aussi été atteints :

- Gestion des demandes de permis et d'autorisations pour la construction en cours afin de respecter le calendrier de mise en œuvre du projet.
- Acomptes versés pour les équipements critiques à long délai de livraison.
- Progression continue de l'ingénierie détaillée et de l'approvisionnement d'équipements clés et de lots de construction.

Dans l'ensemble, les coûts du projet restent conformes au budget approuvé, lequel inclut des provisions pour éventualités.

Par ailleurs, la modification du décret 47-2021 concernant la Mine Matawinie (phase 2) a été officiellement publiée le 5 août 2026. Elle met à jour l'autorisation initiale délivrée par le gouvernement en 2021 afin de refléter l'évolution du projet depuis lors. Elle porte principalement sur certains paramètres opérationnels du projet, notamment une légère expansion vers le sud de la fosse à ciel ouvert, rendue possible grâce à l'acquisition de droits de surface supplémentaires, ainsi que l'augmentation correspondante de la capacité de production de graphite annuelle autorisée, qui passe de 100 000 tonnes à 106 000 tonnes.

PROJETS D'USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa

La Société poursuit le développement de son Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 en tirant parti du site industriel récemment acquis.

NMG tirera parti du site industriel de 143 000 m², intégré et contigu à son terrain vierge, pour mettre en place une première capacité de production et d'affinage du concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 de la Société afin de produire 13 ktpa de matériel d'anode actif dédié à l'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy.

La Société applique son modèle de mise en œuvre avec l'Équipe de projet intégrée (« EPI ») à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa afin de faire avancer le développement du projet jusqu'à une DID et à la construction.

- Dans le cadre du scénario sur son site industriel, le bâtiment industriel et les infrastructures connexes devraient permettre à la Société de réduire les coûts d'infrastructure et les délais de réalisation du projet comparativement à un scénario sur un site vierge et de simplifier le processus d'obtention des permis, l'ingénierie et la construction afin que la période de mise en service coïncide avec celle du projet de la Mine Matawinie de la phase 2.
- La Société a récemment complété une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sur son site industriel, avec des dépenses d'investissement estimées à 374 M$ (267 M$ US). Cette estimation est une mise à jour de l'estimation des coûts de classe 5 selon les normes de l'AACE divulguée antérieurement, qui s'élevait à 213 M$ US, et reflète la progression du projet vers un niveau plus avancé d'ingénierie et de définition des coûts, conformément au plus grand degré de maturité du projet associé à une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE. La Société est d'avis que l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE présente un portrait plus précis de l'évaluation des coûts et des besoins de financement pour le projet.
- Dans le cadre des prochaines étapes, l'avancement de l'ingénierie se poursuivra aux côtés de partenaires locaux et asiatiques afin de perfectionner et d'optimiser la conception des procédés, et la collaboration se poursuivra avec Panasonic Energy afin de s'assurer que la conception de l'usine réponde à ses attentes et respecte ses exigences clés.

La Société a préparé une estimation de classe 3 selon la pratique recommandée 47R-11 (« *Cost Estimate Classification System – As Applied in Engineering, Procurement, and Construction for the Mining and Mineral Processing Industries* ») de l'*American Association of Cost Engineers* (« AACE ») en vue du développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa (l'« estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE ») afin de respecter dans un premier temps ses engagements en termes de volumes en vertu de l'entente contraignante d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy.

D'après l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, les dépenses d'investissement (CAPEX) devraient s'élever à environ 267 M$ US. L'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE est classée comme une estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE, laquelle est généralement établie sur la base d'informations limitées et présente donc une marge de précision. À ce titre, l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE constitue l'estimation de référence initiale par rapport à laquelle tous les coûts réels et les ressources engagées seront contrôlés. Les dépenses d'investissement (CAPEX) relatives à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa constituent des informations financières prospectives. Ces projections reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment les hypothèses significatives suivantes : (i) la capacité de production ciblée, ainsi que la conception et le débit de traitement associés; (ii) les coûts d'investissement prévus pour les principaux équipements de traitement, les matières premières et les installations; (iii) les coûts de main-d'œuvre prévus et la

disponibilité de la main-d'œuvre pendant la construction et la mise en service; (iv) les taux de change appliqués; (v) les coûts anticipés pour la préparation du site et la construction; et (vi) le calendrier de construction prévu, les délais pour la mise en service et le profil de montée en puissance. L'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE présente une marge de précision comprise entre -20 % et +30 % et est basée sur les données de coûts du deuxième trimestre de 2026. Les montants en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au taux de 1,40. À titre indicatif, en appliquant une fourchette de sensibilité comprise entre 1,35 et 1,45 CAD/USD, les dépenses d'investissement estimées varient entre environ 273 M$ US à un taux de change de 1,35 CAD/USD et environ 261 M$ US à un taux de change de 1,45 CAD/USD.

Afin de permettre le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la Société a acquis un site industriel de 143 000 m² comprenant un bâtiment existant de 22 000 m², situé à Bécancour, adjacent au site vierge de 200 000 m² de la Société dans le parc industriel de Bécancour.

Des exercices de vérification diligente sont en cours et devraient s'intensifier auprès de diverses parties prenantes et partenaires financiers en vue d'arriver à une DID ciblée au deuxième semestre de 2026, sous réserve de la finalisation des livrables techniques, de l'obtention du financement supplémentaire requis et de la conclusion d'accords commerciaux en lien avec Panasonic Energy. Suivant la prise d'une DID, la construction devrait débuter et s'échelonner sur une période d'environ 24 mois, suivie d'une période de montée en puissance de 12 mois, l'objectif étant d'atteindre la production commerciale dans un délai d'environ 36 mois suivant la DID. NMG poursuit divers axes de travail en vue de développer d'Autres usines de matériaux de batteries destinées à la production de matériel d'anode actif et/ou de matériaux avancés à base de graphite, qui pourraient être implantées sur son terrain vierge adjacent de 200 000 m² ou sur d'autres sites stratégiquement situés en Amérique du Nord ou en Europe.

PROJET MINIER UATNAN

La Société développe le Projet minier Uatnan à titre de phase d'expansion (phase 3) en vue de produire jusqu'à 500 ktpa de concentré de graphite sur une durée d'exploitation de 24 ans, selon l'EEP publiée en 2023 conformément au Règlement 43-101. L'EEP de 2023 est par définition préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées trop spéculatives d'un point de vue géologique pour y appliquer des considérations économiques qui permettraient de les classer comme des réserves minérales. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Des travaux de rainurage et/ou de forage supplémentaires seront nécessaires pour convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées ou mesurées. Rien ne garantit que le développement des ressources, la production et les prévisions économiques sur lesquels l'EEP de 2023 est fondée se réaliseront. NMG dialogue activement avec la Première Nation des Innus de Pessamit afin de définir une vision commune pour le développement du Projet minier Uatnan en vue des prochaines étapes du projet, soit la préparation d'une étude de faisabilité et une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.

STRATÉGIE COMMERCIALE

Avec un portefeuille diversifié de produits, NMG aligne son plan d'affaires et la stratégie commerciale qui s'y rattache pour desservir les industries de l'énergie, des technologies de pointe et de la fabrication manufacturière du monde occidental et des nations alliées.

VENTES

Panasonic Energy

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy couvre, sur une durée initiale de sept ans, la production de 13 000 tpa de matériel d'anode actif via la chaîne de valeur intégrée de la phase 2 de NMG. Le matériel

d'anode actif de NMG continue de progresser au travers du protocole de qualification de Panasonic Energy afin de confirmer sa qualité et ses performances. L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy est soumise à des conditions préalables qui sont courantes pour un projet de cette nature, incluant notamment le démarrage réussi de l'exploitation commerciale et la qualification finale du produit. Elle contient également des droits de résiliation usuels pour une entente de cette nature.

Panasonic Energy a réitéré son intention de soutenir le développement des installations de la phase 2 de NMG, ce qui pourrait impliquer un investissement en capitaux propres de Panasonic lors de la DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2, dans la lignée de l'investissement initial de Panasonic en 2024.

Traxys

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » et de commercialisation de 2025 avec Traxys vise à assurer un volume d'approvisionnement pouvant atteindre 20 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 en vue de la distribution à ses clients industriels. L'entente est d'une durée initiale de sept ans et prévoit des prix de vente basés sur les indices du marché, dont 10 000 tpa font l'objet d'un engagement d'achat ferme à prendre ou à payer (*take-or-pay)*.

Gouvernement du Canada

NMG, par l'entremise de sa filiale NMG Matawinie inc. (« NMGM »), et le gouvernement du Canada, représenté par Services publics et Approvisionnement Canada (« Canada »), ont signé le 13 mai 2026, un accord contraignant d'approvisionnement et d'entreposage de longue durée (l'« entente *offtake* ») ainsi qu'un accord de commercialisation visant l'approvisionnement et la revente par NMGM de 30 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 de NMG. L'entente *offtake* d'une durée de sept ans est sur une base à prendre ou à payer (*take-or-pay*) à un prix fixé selon le marché nord-américain pour un panier de produits de concentré de graphite, avec la possibilité pour le Canada de stocker les produits. De plus, la structure de commercialisation permet à NMG de mettre en marché et de revendre les volumes achetés par le Canada avec un mécanisme de partage des bénéfices sur les recettes au-delà d'un prix établi.

Développement commercial

Par ailleurs, la Société discute activement avec d'autres clients potentiels de premier plan qui s'intéressent à la production de la phase 2 de NMG pour du graphite en paillettes naturel, du matériel d'anode actif et/ou des matériaux de graphite spécialisés pour des applications de niche.

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ

Selon Benchmark Mineral Intelligence Ltd, à la fin de 2025, la demande mondiale pour le graphite en paillettes totalisait environ 1,2 Mtpa et était répartie entre trois marchés distincts : batteries lithium-ion (54 %), réfractaires et fonderie (32 %) et autres applications industrielles (14 %). Le secteur des batteries lithium-ion peut lui-même être divisé en deux grandes catégories : les véhicules électriques (« VE ») et les systèmes de stockage d'énergie par batterie (« SSEB »).

Grâce au protocole d'entente et aux ententes d'achat « *offtake* » qu'elle a signées avec le gouvernement du Canada (applications industrielles), Traxys (réfractaires et fonderie) et Panasonic Energy (batteries lithium-ion) respectivement, NMG couvrira les trois segments de marché, ce qui lui permettra de diversifier ses sources de revenus et de flux de trésorerie, tout en cherchant à faire concorder la demande de ses clients avec sa gamme de produits et les caractéristiques de la Mine Matawinie.

Tendances

L'adoption des VE continue de suivre une trajectoire de croissance structurelle malgré les divergences régionales et la volatilité liée aux politiques. En effet, les ventes mondiales de voitures électriques ont dépassé les 20 millions d'unités

en 2025 et représentent 25 % des ventes de voitures neuves, et l'Agence internationale de l'énergie (« AIE ») prévoit que la part des ventes mondiales de VE atteindra près de 28 % en 2026.

Parallèlement, la demande en batteries continue de s'étendre au-delà des VE alors que le stockage d'énergie devient un deuxième moteur de croissance majeur : les nouvelles capacités mondiales de stockage par batterie ont atteint 108 GW en 2025, en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente, et BloombergNEF prévoit des déploiements mondiaux de stockage de 158 GW / 459 GWh en 2026.

Cet élargissement de la demande en batteries vers le stockage à l'échelle des réseaux, les systèmes installés en aval et les applications liées aux centres de données, favorise une demande à long terme plus diversifiée et plus résiliente pour les matériaux de batteries incluant le graphite (AIE, energy-storage.news).

Prix pour le graphite en paillettes

Les prix pour le graphite en paillettes sont influencés par plusieurs facteurs, notamment la teneur en carbone, la granulométrie, le lieu de livraison et les modalités Incoterms applicables. Selon Benchmark Mineral Intelligence, les prix pour le graphite en paillettes sur une base RDA (rendu droits acquittés) Chine sont restés généralement stables tout au long du deuxième trimestre de 2026, les prix de référence des principales catégories de paillettes montrant peu ou pas de changement au cours de cette période (Benchmark Mineral Intelligence, juin 2026).

Le contexte récent au niveau des prix peut être qualifié de stabilisation plutôt que de reprise. Le mois de mai a été marqué par une légère baisse pour le graphite en paillettes fines, tandis que les prix sont restés stables en juin alors que les restrictions au niveau de l'offre chinoise ont temporairement contrebalancé la faible demande. Dans l'ensemble, la demande en aval est restée modérée et les producteurs d'anodes en graphite naturel ont limité leur approvisionnement au strict nécessaire, tandis que la faible demande en matériaux réfractaires a persisté en raison du ralentissement de l'industrie sidérurgique chinoise (évaluation des prix du graphite en paillettes de Benchmark Minerals, juin 2026).

Prix pour le matériel d'anode actif

Les prix pour le matériel d'anode actif (« MAA ») peuvent être influencés par plusieurs facteurs incluant, sans s'y limiter, la matière première de graphite, les spécifications du produit, la traçabilité, le lieu de livraison, les modalités Incoterms applicables et la sécurité perçue de l'approvisionnement.

Contrairement au graphite en paillettes, qui est généralement négocié comme une matière première, le MAA est un produit à plus forte valeur ajoutée, adapté aux exigences des clients et aux normes de performance des batteries. Il ne peut généralement pas être facilement substitué d'un client à un autre.

Pour analyser l'évolution des prix, la Société utilise notamment le prix de Benchmark Mineral Intelligence pour le MAA à base de graphite naturel à haute énergie (défini comme haute énergie, ≥99,97 % C, 360-370 mAh/g), en combinaison avec les fourchettes de prix pour du matériel d'anode aux spécifications haut de gamme indiquées par un autre fournisseur de données.

Les prix pour le MAA à base de graphite naturel, sur une base RDA Chine, sont restés relativement stables de la mi-mai à la mi-juin, malgré une légère amélioration de la demande en aval. Ainsi, le MAA à base de graphite naturel à haute énergie s'est vendu dans une fourchette de prix comprise entre 6 512 $ US et 7 696 $ US la tonne (entre 44 000 et 52 000 RMB la tonne selon Benchmark Mineral Intelligence).

Récentes annonces règlementaires

Lors du sommet d'Évian en France, les dirigeant·e·s du G7 ont publié une déclaration sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, reconnaissant le rôle stratégique des chaînes de valeur des minéraux critiques pour la prospérité économique, la sécurité énergétique et les industries numériques. La déclaration soulignait

l'urgence de diversifier les chaînes d'approvisionnement, de réduire les vulnérabilités découlant de la concentration du marché et des restrictions commerciales arbitraires, et de coordonner les actions avec les pays partenaires afin de renforcer la résilience des marchés fondés sur des normes pour les minéraux critiques (juin 2026).

S'appuyant sur les engagements antérieurs du G7 et sur l'Alliance pour la production de minéraux critiques mise en place sous la présidence canadienne du G7 en 2025, les dirigeant·e·s du G7 ont convenu d'approfondir la coopération industrielle dans les domaines de l'exploitation minière, de la transformation, du recyclage et des infrastructures connexes. L'Alliance élargie pour la résilience et la production des minéraux critiques vise à soutenir le développement coordonné de projets, l'agrégation de la demande, le financement, la transparence, la traçabilité, la constitution de stocks et le recyclage, tout en créant une plateforme de coopération entre les membres du G7 et les partenaires partageant les mêmes valeurs (juin 2026).

Le Canada et l'Allemagne ont annoncé un renforcement de leur partenariat bilatéral sur les minéraux critiques lors du sommet du G7 à Évian, en France. Le premier ministre Mark Carney et le chancelier Friedrich Merz ont convenu de coopérer tant au niveau bilatéral que dans le cadre du G7, en mettant l'accent sur la diversification des chaînes d'approvisionnement en matières premières, l'amélioration de la cartographie des chaînes d'approvisionnement, le renforcement des stocks de minéraux critiques et le soutien aux investissements en capital d'ici la fin de 2026 (juin 2026).

Ressources naturelles Canada a annoncé des investissements allant jusqu'à 73 M$ pour 12 projets à travers le Canada visant à faire progresser le secteur minier et à renforcer les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Cette enveloppe comprend jusqu'à 51,57 M$ dans le cadre du Fonds du premier et du dernier kilomètre pour les infrastructures soutenant la production et les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, 19,6 M$ dans le cadre du Programme d'innovation énergétique pour les technologies d'énergie propre et de décarbonation industrielle, et près de 2 M$ dans le cadre du programme des Partenariats pour les ressources naturelles autochtones afin de favoriser la participation des Autochtones aux grands projets liés aux ressources en minéraux critiques (juin 2026).

Le graphite naturel est désigné minéral critique au Canada, aux États-Unis, dans l'Union européenne, en Australie et au Royaume-Uni, et figure sur la liste des matières premières critiques essentielles à la défense des pays de l'OTAN.

RESPONSABILITÉS

Pour la période mobile de douze mois terminée le 30 juin 2026, NMG a enregistré un taux de fréquence d'accidents à déclarer de 0,95 et un taux de gravité de 1,89 pour tout le personnel de la Société et de 0 pour les entrepreneurs sur ses chantiers. Aucun incident environnemental majeur n'a eu lieu au cours de cette période.

Le 13 mai 2026, NMG a publié son rapport ESG 2025 reflétant son approche de gestion face au traitement des enjeux d'importance et présentant les principaux jalons et indicateurs en matière de développement durable. Les pratiques de divulgation ESG établies par la Société offrent aux actionnaires, aux investisseurs et aux parties prenantes un portrait transparent et complet des risques, des opportunités et des perspectives de la Société.

La Société a intensifié ses efforts de communication avec les Premières Nations, les communautés et les principales parties prenantes en amont du lancement de la construction de la Mine Matawinie de la phase 2. Le dialogue portant sur la progression du projet, la collaboration sur des initiatives conjointes, la mise en œuvre d'ententes propres à chaque communauté, et la promotion d'opportunités liées au projet (occasions d'affaires, formation, emploi, gestion environnementale, etc.) se poursuivent.

GOUVERNANCE

RISQUES

La Société exerce ses activités dans un secteur qui comporte divers risques et incertitudes. Pour une analyse plus complète de ces risques inhérents, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société déposée auprès des autorités de règlementation des valeurs mobilières des provinces du Canada ainsi que sur SEDAR+ et sur EDGAR.

FINANCEMENTS

Clôture des placements privés annoncés antérieurement auprès du FCC, d'IQ et d'ENI, pour un montant global de 294,6 M$ (213,2 M$) le 15 mai 2026.

- Placement en capitaux propres par le FCC (113 M$ (82 M$ US)), le gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ (85 M$ (61 M$ US)) et ENI (96 M$ (70 M$ US)).
- La clôture des placements privés était conditionnelle, entre autres choses, à l'obtention de diverses approbations des actionnaires conformément aux règles applicables de la TSX et au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, lesquelles ont été obtenues lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 13 mai 2026.

Libération le 15 mai 2026 du produit brut global de 132,3 M$ (96,5 M$) découlant des reçus de souscription de la Société.

- Exercice intégral de l'option de surallocation (15 % de reçus de souscription supplémentaires).
- Le produit brut du placement public, moins 50 % des commissions des souscripteurs, détenu en mains tierces, a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables, incluant la clôture des placements privés avec le FCC, IQ et ENI.

Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres global de 426,9 M$ (309,7 M$ US), qui a permis à la Société d'arriver à une DID à l'égard du projet de la Mine Matawinie de la phase 2.

Lettre d'engagement pour un financement de projet par emprunt de premier rang entièrement engagé de 335 M$ US obtenu auprès d'EDC et de la BIC, sous réserve de certaines conditions préalables.

- Financement de projet à long terme et flexible, assorti de taux compétitifs et de conditions de remboursement avantageuses pour une facilité de prêt à terme garantie de premier rang de 290 M$ US et une facilité de crédit garantie de premier rang en cas de dépassement de coûts de 45 M$ US.
- Sûreté de premier rang sur le projet de la Mine Matawinie et tous les actifs importants.
- Les facilités doivent servir à financer les coûts de construction admissibles du projet, les besoins en fonds de roulement jusqu'à l'achèvement des travaux, et les coûts de transaction liés au financement. La facilité de crédit en cas de dépassement de coûts offre une protection supplémentaire contre les dépassements des coûts de construction, sous réserve de conditions définies.

Comme c'est souvent le cas dans le cadre de financements de projets, la Société doit d'abord financer les dépenses admissibles du projet en utilisant le produit du financement en capitaux propres. Les facilités de crédit de premier rang devraient être mises à disposition et utilisées progressivement tout au long de l'exécution du projet, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables usuelles et de l'atteinte des jalons spécifiés du projet.

Financement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2

Parallèlement, la Société fait progresser ses activités de financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa avec des partenaires financiers ciblés. Les actionnaires stratégiques de NMG, Panasonic et Mitsui & Co., Ltd (« Mitsui »), ont réitéré leur intérêt à continuer d'étudier avec diligence un placement en capitaux propres

advenant une DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, sous réserve, entre autres, d'une vérification diligente usuelle incluant un examen des aspects économiques, la conclusion des contrats pertinents et l'accord des prêteurs (au besoin).

Bien que la direction soit d'avis qu'une DID à l'égard de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sera prise, aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces arrangements et ces déclarations d'intérêt deviendront tous des volumes engagés et se traduiront en une DID positive.

Utilisation du produit du financement public de décembre 2025

Le 19 décembre 2025, NMG a clôturé un financement public et a procédé à l'émission de 8 333 334 de ses actions ordinaires au prix de 2,40 $ US pour un produit brut totalisant près de 27,6 M$ (20 M$ US). Le produit sert à financer l'acquisition d'équipements à long délai de livraison, à lancer certaines activités de construction, à couvrir l'avancement de l'ingénierie détaillée et les coûts indirects pour la Mine Matawinie, à financer les activités d'ingénierie visant à produire une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, qui a été finalisée, et à financer le fonds de roulement et les dépenses générales de l'entreprise.

Entre la date de dépôt du supplément de prospectus n° 1, le 18 décembre 2025, et le 30 juin 2026, les montants suivants ont été engagés à l'égard de la Mine Matawinie, du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, du fonds de roulement et des dépenses générales de l'entreprise.

Utilisation prévue du produit :

	En M$ CA		
	Planifié dans le supplément de prospectus n° 1 (note A)	Dépensé en date du 30 juin 2026	Écart (dépensé moins planifié)
Phase 2 – Projet de la Mine Matawinie	14,7	5,3	(9,4)
Phase 2 – Projet d'usines de matériaux de batteries de Bécancour	4,0	7,5	3,5
Fonds de roulement et dépenses générales de l'entreprise	6,5	12,4	5,9
Total	**25,2**	**25,2**	**0,0**

Note A : Les montants ci-dessus représentent le produit net divulgué dans le supplément de prospectus n° 1 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change de 1,3782 indiqué dans le supplément de prospectus n° 1.

Le montant dépensé à l'égard du projet de la Mine Matawinie de la phase 2 reflète principalement des frais engagés avant la clôture du montage financier pour le projet de la Mine Matawinie conclu en mai 2026. Aucun autre montant provenant du financement public de décembre 2025 n'a été affecté au projet de la Mine Matawinie de la phase 2, les dépenses engagées pour ce projet au cours de la période ayant été financées par le montage financier du projet de la Mine Matawinie finalisé en mai 2026. Le solde restant d'environ 9,4 M$ initialement alloué au projet de la Mine Matawinie a été réaffecté pour soutenir le développement du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2, notamment les activités nécessaires pour faire avancer le projet vers une DID, ainsi que pour financer le fonds de roulement et les dépenses générales de l'entreprise. La Société s'attend à ce que le produit du montage financier pour la Mine Matawinie soit suffisant pour financer ses besoins en capital jusqu'au début de la production commerciale de la Mine Matawinie, à condition que la Société clôture l'emprunt de premier rang pour le projet et respecte les conditions de prélèvement.

Utilisation du produit du financement du projet de la Mine Matawinie et décision d'investissement définitive

Le produit net du placement public et du placement privé concomitant clôturé le 15 mai 2026 devrait être utilisé principalement pour financer la construction de la Mine Matawinie de la phase 2, incluant les dépenses en capital du projet ainsi qu'un montant pour éventualités. Le produit servira également à couvrir les coûts liés au financement, les frais généraux et les frais d'administration, les besoins en fonds de roulement, et les coûts de fermeture et de réhabilitation associés au projet de la Mine Matawinie.

Au 30 juin 2026, les montants suivants avaient été dépensés pour faire avancer les activités de construction et de développement du projet en lien avec la Mine Matawinie de la phase 2. Tous les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont en millions de dollars canadiens (M$ CA), sauf indication contraire.

Utilisation prévue du produit :

	En M$ CA Planifié dans le supplément de prospectus n° 2[1]	Dépensé en date du 30 juin 2026	Écart (dépensé moins planifié)
Dépenses en capital (CAPEX) pour la construction de la Mine Matawinie de la phase 2 & Montant pour éventualités	649,4	33,3	(616,1)
Frais de financement, frais généraux et frais d'administration, et fonds de roulement général	60,3	-	(60,3)
Coûts de fermeture et de réhabilitation[2]	32,9	-	(32,9)
Facilité en cas de dépassement des coûts	116,5	-	(116,5)
Total	**859,1**	**33,3**	**(825,8)**

1) Les montants ci-dessus représentent le produit net divulgué dans le supplément de prospectus nº 2 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,37 spécifié dans le supplément de prospectus nº 2.

2) Représente le montant estimé de la garantie financière requise en vertu de la règlementation minière du Québec, d'après l'étude de faisabilité actualisée de 2025, servant de garantie face aux obligations de la Société en ce qui a trait à la fermeture et la réhabilitation du site minier.

La Société suit de près l'utilisation prévue du produit telle que divulguée dans le prospectus, et rien n'indique à l'heure actuelle que les écarts constatés auront une incidence sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs commerciaux.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2026, la Société a enregistré un résultat net de 9 427 $ (perte nette de 21 016 $ en 2025) et un bénéfice de base et dilué par action de 0,04 $ (perte de base et diluée par action de 0,14 $ en 2025).

Description	T2-2026 (note a) $	T1-2026 (note b) $	T4-2025 (note c) $	T3-2025 (note d) $
Perte nette (résultat net)	(9 427)	4 466	(4 988)	76 707
Perte (bénéfice) de base par action	(0,04)	0,03	(0,03)	0,50
Perte diluée (bénéfice dilué) par action	(0,04)	0,03	(0,03)	0,50

Description	T2-2025 $	T1-2025 $	T4-2024 $	T3-2024 $
Perte nette (résultat net)	21 016	12 442	21 904	8 062
Perte (bénéfice) de base par action	0,14	0,08	0,19	0,07
Perte diluée (bénéfice dilué) par action	0,14	0,08	0,19	0,07

a) La résultat net au T2-2026 a augmenté de 30 443 $ comparativement au T2-2025, en raison principalement de l'ajustement de la juste valeur du dérivé incorporé aux reçus de souscription, qui s'est soldé par un gain de 21 147 $ en 2026, combiné à l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par un gain de 4 452 $ en 2026 comparativement à une perte de 5 664 $ en 2025. La diminution reflète également une diminution des dépenses liées à des études d'ingénierie et de la dotation aux amortissements, et une augmentation

des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (SR&ED) aux niveaux fédéral et provincial. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la désactualisation de la dette hôte liée aux reçus de souscription, qui s'est soldée par une charge de désactualisation de 7 701 $.

b) La perte nette au T1-2026 a diminué de 7 976 $ comparativement au T1-2025, en raison principalement de l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (gain de 10 490 $ en 2026 comparativement à un gain de 5 623 $ en 2025), combiné à une diminution des dépenses liées à des études d'ingénierie, une diminution de la dotation aux amortissements suivant la fin de l'amortissement de l'usine de démonstration d'enrobage, et une diminution des charges de rémunération fondée sur des actions découlant d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les coûts juridiques plus élevés associés aux progrès réalisés dans le cadre du financement de projet, et par une perte de change de 991 $ en 2026, comparativement à un gain en 2025.

c) La perte nette au T4-2025 a diminué de 26 892 $ comparativement au T4-2024, en raison principalement d'un gain de 4 787 $ lié à l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et d'un gain de 16 151 $ suivant le règlement d'un passif dérivé lié aux bons de souscription découlant de la résiliation des bons de souscription de GM exerçables à la prise d'une DID. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable de cette transaction, voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

d) La perte nette au T3-2025 a augmenté de 68 645 $ comparativement au T3-2024, principalement en raison de l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription. Cet ajustement s'est soldé par une perte hors caisse de 63 550 $ en 2025, comparativement à un gain en 2024, et est principalement corrélé à la hausse du cours de l'action de la Société durant le trimestre. L'augmentation de la perte nette reflète également l'accroissement des activités en lien avec les audits techniques et les exercices de vérification diligente de bailleurs de fonds potentiels. Ces impacts ont été partiellement compensés par une diminution des dépenses d'ingénierie suivant un changement de stratégie pour les projets, dans le cadre duquel les efforts ont été réorientés vers l'ingénierie d'une capacité initiale de 13 000 tpa de matériel d'anode actif ayant pour but de produire les volumes requis dans le cadre de l'entente « *offtake* » de Panasonic Energy.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Description	30 juin 2026 $	31 décembre 2025 $
Total de l'actif (a)	607 863	174 444
Mine en construction incluse dans les immobilisations corporelles (b)	106 831	76 020
Usine de matériaux de batteries de Bécancour en construction incluse dans les immobilisations corporelles	1 219	1 219
Passifs non courants	3 347	3 190

a) L'augmentation de 433 419 $ du total de l'actif entre le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 s'explique principalement par une augmentation de 386 657 $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement attribuable à la clôture, le 15 mai 2026, d'un placement privé auprès du FCC, du gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ, et d'ENI, pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US) combiné au produit brut global de 132,3 M$ (96,5 M$ US) découlant des reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026, dans le cadre du placement public, qui a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables.

b) L'augmentation de 30 811 $ de la Mine en construction entre le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 est liée aux coûts engagés sur le projet de la Mine Matawinie, qui ont été inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Pour de

plus amples détails sur la progression de la construction du projet de la Mine Matawinie et sur les coûts engagés et l'estimation des coûts à venir, se reporter à la section sur le projet de la Mine Matawinie de la phase 2 ci-dessus.

RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Salaires et avantages sociaux (a)	1 237	1 030	2 626	2 006
Rémunération fondée sur des actions (b)	307	41	584	563
Ingénierie	48	—	143	—
Honoraires de consultation	18	20	42	51
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	158	121	316	339
Entretien et sous-traitance (c)	320	125	731	213
Services publics	96	93	178	185
Dotation aux amortissements	114	61	234	121
Autres	(16)	70	39	138
Projet minier Uatnan – Dépenses de prospection et d'évaluation	4	4	9	14
Subventions	—	(37)	—	(42)
Crédits d'impôt (d)	(621)	(119)	(915)	(213)
Charges liées aux projets miniers	**1 665**	**1 409**	**3 987**	**3 375**

a) L'augmentation de 207 $ et de 620 $ des salaires et avantages sociaux pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable aux activités d'extraction de minerai et de production qui ont redémarré au deuxième semestre de 2025 à l'usine de démonstration de la phase 1.

b) L'augmentation de 266 $ des charges de rémunération fondée sur des actions pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2026 découle principalement d'une hypothèse révisée en lien avec les options sur actions fondées sur la performance attribuées à des membres du personnel clé, combinée aux coûts comptabilisés pour les unités d'actions assujetties à des restrictions (UAAR) et les unités d'actions liées au rendement (UAR) attribuées en décembre 2025 et en mai 2026, alors qu'il n'y avait eu aucune attribution comparable au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2025.

c) L'augmentation de 195 $ et de 518 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable aux activités d'extraction de minerai et de production qui ont redémarré au deuxième semestre de 2025 à l'usine de démonstration de la phase 1 et qui ont entraîné une augmentation des coûts pour la gestion des résidus miniers et pour l'entretien du concentrateur de démonstration. Cette campagne a permis de produire de nouveaux volumes de concentré en paillettes afin de préparer des échantillons supplémentaires et soutenir les efforts de qualification des produits.

d) L'augmentation de 502 $ et de 702 $ des crédits d'impôt pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026 est attribuable aux changements apportés au programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE »), qui a élargi l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les sociétés ouvertes canadiennes admissibles, pour les exercices financiers ouverts à compter du 15 décembre 2024. L'augmentation reflète également les incitatifs accrus dans le cadre du programme de crédits d'impôt RS&DE

du Québec, incluant des crédits d'impôt applicables à des taux plus élevés. De plus, à la suite de ces changements aux programmes RS&DE, la Société a commencé à comptabiliser des provisions trimestrielles d'impôt en 2026, alors qu'aucune provision comparable n'avait été comptabilisée lors des périodes comparatives en 2025.

CHARGES LIÉES AU PROJET D'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Salaires et avantages sociaux (a)	962	1 208	1 871	2 553
Rémunération fondée sur des actions	73	63	201	333
Ingénierie (b)	3 088	3 898	6 401	8 972
Honoraires de consultation	134	248	329	456
Matériaux, matières consommables et approvisionnement (c)	72	193	155	661
Entretien et sous-traitance (c)	219	714	261	872
Services publics	3	9	15	139
Dotation aux amortissements (d)	199	2 248	384	4 345
Autres	115	104	206	185
Subventions	—	(154)	(70)	(404)
Crédits d'impôt (e)	(1 093)	70	(2 025)	70
Charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries	**3 772**	**8 601**	**7 728**	**18 182**

a) La diminution de 682 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 est principalement attribuable à la fin des activités opérationnelles à l'usine de démonstration de purification et à l'usine de démonstration d'enrobage, en partie contrebalancée par la croissance de l'effectif en vue de soutenir le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa.

b) La diminution de 810 $ des dépenses d'ingénierie pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2026 reflète principalement une diminution des coûts engagés pour la purification d'échantillons de production dans des installations tierces à l'aide de procédés chimiques en appui aux travaux d'ingénierie, ainsi qu'une diminution des coûts pour les firmes asiatiques spécialisées dans l'industrie du graphite et du matériel d'anode en 2026 comparativement à 2025. La diminution de 2 571 $ des dépenses d'ingénierie pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 était principalement attribuable aux activités d'ingénierie plus importantes en 2025 en lien avec l'étude de faisabilité pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa, qui a été finalisée et publiée le 31 mars 2025. La diminution a été en partie contrebalancée par les activités d'ingénierie entreprises au premier trimestre de 2026 pour soutenir la préparation de l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour le projet de l'Usine de matériaux de batteries de 13 ktpa. Dans l'ensemble, les dépenses d'ingénierie en 2026 étaient inférieures à celles de l'année précédente, reflétant la portée et le niveau d'effort réduits dans le cadre de l'estimation de classe 3 comparativement à l'étude de faisabilité réalisée en 2025.

c) La diminution de 506 $ des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, et la diminution de 495 $ et de 611 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, sont principalement attribuables à la fin des activités opérationnelles aux usines de démonstration de purification et d'enrobage, ce qui a entraîné une diminution des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement ainsi qu'une diminution des dépenses d'entretien et de sous-traitance.

d) La diminution de 2 049 $ et de 3 961 $ de la dotation aux amortissements pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable à la fin de la dotation aux amortissements de l'usine de démonstration d'enrobage et de certains autres équipements. Cette réduction concorde avec le plan de réduction progressive des activités aux usines de démonstration de la phase 1 mis en œuvre en 2026.

e) L'augmentation de 1 163 $ et de 2 095 $ des crédits d'impôt pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026 reflète les changements apportés au programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE »), qui a élargi l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les sociétés ouvertes canadiennes admissibles, pour les exercices financiers ouverts à compter du 15 décembre 2024. L'augmentation reflète également les incitatifs accrus dans le cadre du programme de crédits d'impôt RS&DE du Québec, qui comprennent des crédits d'impôt applicables à des taux plus élevés. De plus, à la suite de ces changements aux programmes RS&DE, la Société a commencé à comptabiliser des provisions trimestrielles d'impôt en 2026, alors qu'aucune provision comparable n'avait été comptabilisée lors des périodes comparatives en 2025.

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Salaires et avantages sociaux (a)	2 556	2 213	4 985	4 281
Rémunération fondée sur des actions (b)	841	11	1 827	2 099
Honoraires professionnels (c)	1 803	1 180	3 655	1 711
Honoraires de consultation (d)	673	1 176	1 388	1 834
Déplacements, représentation et congrès	296	359	482	561
Frais de bureau et d'administration (e)	1 468	1 337	3 101	2 585
Frais de bourse, autorités règlementaires et communications	115	183	219	434
Dotation aux amortissements	38	36	77	72
Autres frais financiers	4	60	11	63
Subventions	(4)	—	(4)	—
Frais généraux et frais d'administration	**7 790**	**6 555**	**15 741**	**13 640**

a) L'augmentation de 343 $ et de 704 $ des salaires et avantages sociaux pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable à une augmentation de l'effectif au niveau des services administratifs afin de soutenir l'avancement du projet de la Mine Matawinie de la phase 2 et du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2.

b) L'augmentation de 830 $ des charges de rémunération fondée sur des actions pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2026 découle principalement d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance attribuées à des membres du personnel clé, combinée aux coûts comptabilisés pour les unités d'actions assujetties à des restrictions (UAAR), les unités d'actions liées au rendement (UAR) et les unités d'actions différées (UAD) attribuées en décembre 2025 et au deuxième trimestre de 2026, alors qu'il n'y avait eu aucune attribution comparable au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2025.

c) L'augmentation des honoraires professionnels de 623 $ et de 1 944 $ pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable aux 1 599 $ de frais de transaction associés au dérivé

incorporé aux reçus de souscription dans le cadre du placement public. Ces coûts, principalement constitués d'honoraires juridiques engagés en lien avec la réalisation du placement public, ont été comptabilisés dans les honoraires professionnels. L'augmentation pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2026 a été partiellement compensée par une réduction des honoraires juridiques associés au financement de projet, puisque le financement par capitaux propres a été clôturé le 15 mai 2026 et les coûts associés aux négociations en cours portant sur les facilités de crédit ont été comptabilisés en tant que coûts financiers différés.

d) La diminution des honoraires de consultation de 503 $ et de 446 $ pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, s'explique principalement par la diminution des activités associées aux audits techniques et aux exercices de vérification diligente en lien avec le financement du projet de la Mine Matawinie.

e) L'augmentation des frais de bureau et d'administration de 516 $ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026 est principalement attribuable au paiement d'étape de 200 $ versé en janvier 2026 dans le cadre de l'entente avec Espace Nature Haute-Matawinie (« Espace Nature »), combiné aux frais de recrutement plus élevés et aux coûts de publicité et de promotion plus élevés.

COÛTS FINANCIERS NETS

La diminution de 27 105 $ et de 30 679 $ des coûts financiers pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, est principalement attribuable à l'ajustement de la juste valeur du dérivé incorporé aux reçus de souscription, qui s'est soldé par un gain de 21 147 $ en 2026, combiné à l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par des gains de 4 452 $ et de 14 942 $ pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026, respectivement, comparativement à des pertes de 5 664 $ et de 41 $ pour les périodes correspondantes en 2025. Les diminutions reflètent également les produits d'intérêt plus élevés suivant la clôture du financement par capitaux propres le 15 mai 2026. Ces éléments favorables ont été partiellement contrebalancés par la désactualisation de la dette hôte liée aux reçus de souscription, qui s'est soldée par une charge de désactualisation de 7 701 $. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable des reçus de souscription, se reporter à la note 12.1 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Au 30 juin 2026, la différence entre les actifs courants et les passifs courants de la Société était de 354 493 $, incluant un montant de 460 597 $ en trésorerie et en équivalents de trésorerie.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. De plus amples détails concernant le risque de liquidité de la Société sont présentés à la rubrique « Risque de liquidité » à la section « La Société ». En se basant sur la situation de trésorerie actuelle de la Société et sur la facilité de crédit de premier rang dont la clôture est prévue au troisième trimestre de 2026, la direction est d'avis que la Société disposera de fonds suffisants pour répondre à ses besoins en capital jusqu'au début de la production commerciale de la Mine Matawinie.

Au 30 juin 2026, tous les passifs courants de la Société totalisaient 114 430 $ (91 406 $ au 31 décembre 2025). Ces passifs ont des échéances contractuelles de moins d'un an, à l'exception du passif dérivé lié aux bons de souscription, qui est

comptabilisé dans les passifs courants en raison des options de conversion associées. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité.

	Valeur comptable $	Flux de trésorerie contractuels $	Reste de l'année $	2027 $	2028 $	Au 30 juin 2026 2029 et par la suite $
Comptes créditeurs et autres	45 737	45 737	45 737	—	—	—
Obligations locatives	1 579	1 737	349	488	314	586
Emprunts	634	675	150	300	225	—
Billets convertibles – Hôte [i]	17 522	17 763	17 763	—	—	—

[i] Les billets convertibles sont convertis au cours du change au 30 juin 2026.

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, la Société a enregistré un taux mensuel de sorties de trésorerie moyen d'environ 5 588 $, en tenant compte des entrées d'immobilisations corporelles, des acomptes versés aux fournisseurs et de toutes les charges d'exploitation. Ce taux de dépenses peut être ajusté pour préserver la liquidité.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement	(19 895)	(26 156)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	(893)	810
Activités d'exploitation	(20 788)	(25 346)
Activités d'investissement	(12 740)	(5 860)
Activités de financement	415 400	(1 187)
Incidence des variations des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 785	(441)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**386 657**	**(32 834)**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 20 788 $, alors qu'il y avait eu 25 346 $ de sorties de fonds à la même période en 2025. La diminution des sorties de trésorerie est principalement attribuable à la diminution de la perte nette subie au cours de la période, en excluant les éléments hors caisse, tel qu'indiqué ci-dessus.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement a totalisé 12 740 $, comparativement à 5 860 $ à la même période en 2025. L'augmentation est principalement attribuable aux entrées d'immobilisations corporelles plus importantes pour la Mine Matawinie de la phase 2 suivant le financement par capitaux propres et la confirmation de la DID, qui a mené à un accroissement des activités de construction à la Mine Matawinie de la phase 2. De plus amples détails concernant les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement sont présentés à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, la Société a enregistré des entrées nettes de trésorerie de 415 400 $ dans le cadre de ses activités de financement, comparativement à des sorties de trésorerie de 1 187 $ à la même période en 2025. L'écart s'explique principalement par la clôture, le 15 mai, d'un placement privé avec le FCC, le gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ, et ENI, pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US). De plus, un produit brut totalisant 132,3 M$ (96,5 M$ US) découlant des reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026, a été libéré

suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables. Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres d'un montant global de 426,9 M$ (309,7 M$ US).

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société considère ses administrateur·trice·s et dirigeant·e·s comme des membres du personnel de gestion clé. Les transactions avec les membres du personnel de gestion clé se présentent comme suit :

	Pour les périodes de trois mois terminées les		Pour les périodes de six mois terminées les	
	30 juin 2026	30 juin 2025	30 juin 2026	30 juin 2025
	$	$	$	$
Rémunération des membres du personnel de gestion clé				
Salaires et avantages sociaux à court terme	967	545	1 764	890
Paiements fondés sur des actions	881	(172)	1 893	1 923
Honoraires du conseil d'administration	209	240	410	470

TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES

Il n'y a aucune transaction non comptabilisée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Se reporter aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026 et aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2026.

STRUCTURE DU CAPITAL

	Au 11 août 2026
Actions ordinaires	329 156 830
Options	7 933 738
UAAR/UAR/UAD	1 329 817
Bons de souscription	70 932 538
Bons de souscription - Billets convertibles	2 500 000
Billets convertibles	2 500 000
Autres réserves – Règlement des intérêts sur les billets convertibles	2 148 100
Entièrement diluées	**416 501 023**

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI »), afin de fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la Société sont rapidement communiqués à la direction, en particulier durant la période de préparation des documents devant être déposés. Ces procédures garantissent que l'information que la Société doit divulguer dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et divulguée dans les délais précisés dans la législation sur les valeurs mobilières.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») sont conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Il n'y a eu aucun changement aux CIIF de la Société au cours de la période débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 30 juin 2026 ayant eu ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur les CIIF de la Société. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont signé l'Annexe 52-109A2 d'attestation des documents intermédiaires, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse **www.sedarplus.ca** et sur EDGAR à l'adresse **www.sec.gov**.

En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Par conséquent, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société puissent prévenir ou détecter toutes les erreurs et toutes les fraudes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions, ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se détériore. Le cadre de contrôle utilisé pour évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière est le Cadre intégré de contrôle interne de 2013 (*2013 Internal Control – Integrated Framework*) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE

Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles par le biais du dépôt régulier de communiqués de presse, d'états financiers et de notre plus récente notice annuelle sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**). Ces documents et d'autres informations sur NMG peuvent également être consultés sur notre site Web à l'adresse **www.nmg.com**.

12 août 2026

/s/ Éric Desaulniers	**/s/ Charles-Olivier Tarte**
Éric Desaulniers, géo., M. Sc.	Charles-Olivier Tarte, CPA
Président et chef de la direction	Chef de la direction financière